

*Initiatives parlementaires*

Un exemple frappant est celui des taxes sur l'essence, produit d'absolue nécessité dans l'exploration minière. Les taxes représentent la moitié du prix de l'essence au Canada. Le gouvernement a récemment augmenté la taxe sur l'essence d'un demi cent le litre. Cette taxe doit être payée, peu importe qu'un compagnie minière fonctionne à plein régime et soit rentable ou qu'elle lutte pour terminer son premier programme de sondage au diamant.

Par contre, le Mexique, notre partenaire de l'Accord de libre-échange nord-américain, est beaucoup plus conscient des effets que les taxes sur l'essence peuvent avoir sur son économie. En 1994, le prix de référence du litre d'essence au Canada, en monnaie canadienne, était de 26c., comparativement à 44,5c. au Mexique. En effet, le prix du litre d'essence au Mexique, avant taxe, était de près de 20c. supérieur au prix canadien. Le gouvernement mexicain taxe l'essence comme une denrée essentielle, au lieu d'appliquer la politique butée du gouvernement canadien qui écrase les consommateurs et les entreprises en doublant le prix de l'essence à la pompe.

• (1810)

En 1994, l'essence coûtait 48,9c. le litre chez notre troisième partenaire de l'ALENA, alors qu'elle se vendait en moyenne 52,2c. le litre chez nous. C'est un écart considérable.

Depuis de nombreuses années, le gouvernement fédéral taxe l'essence comme s'il s'agissait de champagne, pour pouvoir payer de coûteux programmes qui lui permettent de s'ingérer dans tous les secteurs de l'économie, notamment en octroyant des subventions directes aux entreprises et à l'industrie, ce qui ne rend pas les prix canadiens concurrentiels. Voilà ce que je veux dire quand j'affirme que les politiques confuses du gouvernement fédéral, et contrairement à celles de notre nouveau partenaire de l'ALENA, ont paralysé l'exploration minière au Canada.

Un autre exemple scandaleux est l'application de l'impôt des grandes sociétés aux compagnies minières dont certaines ne possèdent qu'une mine, qu'elles tentent tant bien que mal de mettre en production. Je condamne également l'imposition de l'intérêt sur les fonds en fiducie, c'est-à-dire les fonds de réclamation des mines, que les compagnies minières doivent constituer pour assurer l'assainissement de l'environnement. Lorsque l'exploitation d'une mine débute, le directeur doit lever une fortune en coûts de préproduction. Il doit notamment mettre suffisamment d'argent de côté pour pouvoir remettre l'environnement en bon état après la fermeture de la mine. La création du fonds de fiducie de réclamation des mines est régie par les lois provinciales, mais le gouvernement fédéral oblige même les mines qui viennent de démarrer leur activité à déclarer l'intérêt provenant du fonds de réclamation des mines comme un revenu annuel et à payer l'impôt applicable dès la première année. Les fonds de réclamation des mines devraient plutôt être traités comme des REER.

Le traitement fiscal auquel les actions sont soumises est une autre forme d'injustice contre le développement de l'industrie minière. Je suis tout à fait en faveur des actions accréditatives, surtout dans le cas des petites compagnies minières ou de celles qui ne sont pas diversifiées et qui n'ont peut-être pas de revenus leur donnant droit aux déductions possibles. Est-il bon de convertir les déductions initiales en actions accréditatives pour l'investisseur qui ne fait qu'acheter les actions? Je ne vois aucu-

ne raison d'exiger que le prix de base rajusté de ces actions accréditatives soit de zéro, alors que le prix rajusté des autres actions correspond au prix réel de ces dernières.

Le député du Bloc québécois s'est intéressé à l'industrie minière nationale qui, en dépit de ces terribles mesures fédérales, a réussi à avoir une production minière de 16,34 milliards de dollars en 1992, de 15 milliards en 1993 et de 16,29 milliards en 1994. Le député veut quitter le Canada et, pourtant, il propose que le gouvernement fédéral mette en oeuvre un nouveau programme de mesures incitatives afin d'encourager les prospecteurs à revenir de pays comme le Chili, le Brésil, l'Indonésie et autres, où ils peuvent s'accommoder des mesures gouvernementales.

La dernière chose que veut un prospecteur, c'est d'avoir à s'y retrouver dans un autre tas de paperasses administratives. Qu'est-ce qui ne va pas dans la mise en oeuvre d'un tel programme par le gouvernement? D'abord, les gouvernements ne peuvent pas prédire avec précision à quel moment le prix mondial de l'or ou d'une autre ressource minérale va soudain grimper sensiblement.

En 1983, le prix de l'or était de 350 dollars américains l'once troy. L'exploration minière était relativement ralentie. En 1985, le gouvernement conservateur a introduit l'exemption à vie pour gains en capital de 100 000 dollars. En 1987, l'or se vendait à 500 dollars américains l'once troy. Ajoutez à cela les autres mesures d'incitation gouvernementales, comme la déduction d'épuisement pour l'exploration minière, et il n'est pas étonnant que, en 1987, plus de 1,2 milliard de dollars ont été investis dans l'exploration minière au Canada. Ces investissements sont allés principalement aux métaux précieux et non aux métaux de base, qui sont plus importants pour notre économie.

Qui peut dire si les mesures telles que les actions accréditatives, l'exemption à vie pour gains en capital, l'augmentation du prix de l'or ou la déduction d'épuisement pour l'exploration minière sont responsables de l'afflux des dollars investis dans l'exploration au milieu des années 80?

Les programmes gouvernementaux sont, par leur nature même, des outils bruts. Les pays communistes ont appris qu'ils ne pouvaient confier la gestion de leurs économies à un état-major central. Il est nettement préférable d'avoir seulement des règles gouvernementales axées sur la durabilité des ressources et de laisser, en règle générale, la responsabilité des ressources naturelles aux provinces.

• (1815)

Il y a un autre facteur important qui empêche les gens d'investir au Canada, aujourd'hui. Ce sont nos nombreux règlements contradictoires, surtout dans le domaine de l'environnement. Le Parti réformiste croit que les problèmes environnementaux doivent être traités dès l'étape de la planification des projets de développement durable. Nous ne voyons absolument aucune raison valable de ne pas harmoniser la réglementation fédérale et provinciale d'un bout à l'autre du Canada. Au lieu de cela, la ministre de l'Environnement a fait échouer les négociations à cette fin au Conseil canadien des ministres de l'Environnement parce qu'elle veut jouer un rôle de leader plutôt que de se contenter d'être membre au même titre que les autres.